

Documents d'immatriculation des véhicules à moteur et de leurs remorques

1997/0150(SYN) - 13/11/1998 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission se déclare favorable à la position commune du Conseil qui correspond en grande partie à la proposition de la Commission et qui intègre les amendements du Parlement européen acceptés par la Commission dans sa proposition modifiée.